

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DEPARTEMENT
DE L'EURE

027-212705404-20221021-D2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réception par le préfet : 28/10/2022

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : Achat de parcelles rue des JACOBINS pour l'élargissement de la rue – aménagement de voirie

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Jacobins, Mme Le Maire rappelle qu'il y a encore plusieurs parcelles à acquérir pour pouvoir aménager la voirie, notamment les parcelles suivantes :

- ZC : 403, 518, 613, 356
- AB : 415, 418, 448, 516, 454, 452 et 451
- Et le lot 16 de 31m² à détacher de la parcelle AB194.

Mme le Maire rappelle que la commune lors de la délibération du 1^{er} octobre 2001 a fixé le prix principal pour l'ensemble des acquisitions de ce projet d'élargissement à 20 francs le m² soit 3.05 €.

Mme le Maire informe qu'elle sera prochainement convoquée à l'Office Notarial de la Roche Guyon pour finaliser cette cession et demande au Conseil Municipal de donner tous pouvoirs au Maire pour signer les actes d'acquisition et l'autoriser à acquitter les frais nécessaires pour parvenir à la bonne exécution de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner tous pouvoirs à Mme le Maire et l'autorise à signer chez le notaire pour acquérir les parcelles mentionnées ci-dessous au prix de 3.05€ le m² payable comptant selon les formes habituelles prévues pour l'acquisition par les collectivités. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 chapitre 21, section d'investissement.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

